

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 17 septembre 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, J. Personnaz, C. Arhuero,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks, M. Aragon donné à C.

Seifert, S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à V. Roy, R. Cusin donné à M. Genoud

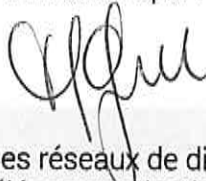
Absent(s) excusé(s) : S. Pérou, S. Tugler-Rossi, S. Manganelli

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	13
Votants	18
Dont pouvoirs	05

N°2021-55



SYANE -

Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications- Route du Petit-Châble et du Moulin Beaumont/Présilly

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-46 du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Monsieur Christophe SEIFERT, adjoint à l'urbanisme, expose la délibération :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération route du Petit-Châble et du Moulin Présilly- Complément figurant sur le tableau annexe :

D'un montant global estimé à : 23 582.74 euros

Avec une participation financière communale s'élevant à : 11 838.76 euros

Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 707.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Beaumont :

- 1- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
- 2- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement et sa répartition financière précitée,
- De s'engager à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 566.00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux,

- Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- D'engager à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit 9 471.00 euros. Le règlement de la première annuité interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux conditions fixées par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté. Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.
  - De s'engager à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 9 471.00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

